**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
**Band:** 11 (1903)
**Heft:** 5

**Artikel:** Les bourla-papey
**Autor:** P.M.
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-12499

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# LES BOURLA-PAPEY

*d'après l'ouvrage de M. Eugène MOTTAZ.*

---

L'insurrection qui aboutit à la destruction des papiers de famille et des titres féodaux est un des épisodes les plus caractéristiques de l'histoire de notre révolution vaudoise, et, grâce à l'étude de M. Eug. Mottaz, nous n'en ignorons plus aujourd'hui aucun détail.

Ce sont les bourgeois des villes, chacun le sait, qui ont fait la révolution. Le paysan était indifférent d'abord, ignorant de ce qui se passait en réalité, peu soucieux de changer de régime. S'il nous faut payer les dîmes, répétait-il, autant les acquitter à Messieurs de Berne qu'à Messieurs de Lausanne. Mais quand on lui annonça que la révolution comportait l'abolition des redevances féodales, il s'y rattacha aussitôt.

Seulement, entre les promesses et la réalité, il y avait loin ; la question traîna en longueur, et dans l'instabilité politique qui caractérise les années de 1798 à 1802, elle ne reçut pas une solution satisfaisante. Puis, à mesure que la réaction gagnait du terrain en Suisse, la question des dîmes était résolue en faveur des propriétaires de droits féodaux. L'abolition promise au paysan n'eut pas lieu, au contraire. Il est dès lors compréhensible que le paysan vaudois se soit révolté.

Le mécontentement s'était manifesté déjà en 1800. Les patriotes rédigèrent une adresse dans laquelle ils blâmaient les actes du gouvernement helvétique en le taxant d'inconstitutionnel. Cette adresse, dite *anarchique,* fut considérée comme séditieuse, et ses auteurs furent poursuivis.

Mais ce n'était que le début. La perception des dîmes ne s'effectua en 1801 qu'avec de grandes difficultés. A la fin de l'année, les patriotes exaspérés conspirèrent contre le gouvernement et s'unirent, pour une action commune, avec ceux de l'Argovie et de Fribourg. Le résultat ne se fit pas attendre. En février 1802, les archives de La Sarraz étaient pillées, puis celles de Bière. Une expédition dirigée contre Lausanne le 1er mai échoua faute d'entente, mais les jours suivants l'insurrection gagne les campagnes, Reymond est mis à la tête des paysans. Le 6 mai, les archives de Morges sont livrées aux flammes ; le 8, les insurgés entrent à Lausanne et l'on est en définitive obligés de traiter avec eux.

C'est ici surtout que M. Mottaz donne des aperçus intéressants, en partie nouveaux ou peu connus. D'abord, nous embrassons le mouvement dans son ensemble, et pour chaque action particulière nous avons des détails circonstanciés et inédits. Il est pittoresque de se représenter ces paysans, sur le qui-vive, réveillés au milieu de la nuit, et partant en guerre ; les malentendus et les fausses alertes, les moments d'enthousiasme et de colère suivis de reculades peu glorieuses ; les scènes du crû, dans lesquelles le tragique se mêle au comique ; les bombances et festins, comme l'orgie du château d'Orny, où furent consommés 800 pots de vin nouveau, 80 bouteilles de vin bouché, 500 livres de pain et 200 livres de fromage, les réjouissances comme celles du camp des Gamaches ; les tristes retours, les arrestations suivies de nouvelles prises d'armes, les femmes elles-mêmes recevant à coup de fourche les soldats chargés d'occuper les communes rebelles. Dans la lutte même et au milieu des scènes de pillage et de brutalité, apparaît encore le caractère bonhomme du paysan et son humeur narquoise.

Rien n'est plus instructif que de suivre dans l'ouvrage de M. Mottaz l'état d'âme des gouvernants, et rien ne caractérise mieux la semi-anarchie dans laquelle on vivait que la conduite des autorités, parfois timides et hésitantes, disposées à faire des concessions, puis soudain énergiques et brutales, pour redevenir molles et faibles. Singulière position que celle du gouvernement central, chancelant lui-même et appelé à faire régner l'ordre dans le canton de Vaud, à soutenir les autorités locales, sans moyens efficaces, obligé de recourir à l'intervention des troupes françaises, alors que les insurgés se réclament de la France et que l'on ne sait pas même si la France n'appuie pas en secret la révolte.

Il était utile d'insister sur ce dernier point, ainsi que l'a fait M. Mottaz. Si la France, officiellement, ne soutenait pas l'insurrection, il n'est pas douteux que ses agents n'y aient participé par dessous main. Le résident français à Genève entretenait l'agitation à la Côte, le général français Turreau était sympathique aux révoltés, les paysans déclaraient hautement que si les droits féodaux devaient subsister, ils préféreraient une réunion à la France, plusieurs d'entre eux portaient la cocarde française, Reymond, leur chef, le tout premier.

Il est hors de doute que Reymond ne fut dans toute cette affaire qu'un instrument, que les véritables fauteurs de la révolte étaient cachés et agissaient en secret. Quels étaient-ils et qui porte la responsabilité des faits ?

Dans un article de la *Gazette de Lausanne* (31 mars 1903) M. Charles Burnier, qui lui aussi a étudié la question, voudrait à ce sujet des explications plus circonstanciées. Il constate que M. Mottaz a fort bien indiqué les intrigues des agents français comme une des causes occultes du mouvement. Mais, d'après lui, quelques problèmes se posent encore, soit sur l'affaire dans son ensemble, soit sur certains personnages qui y ont joué un rôle.

De l'avis de M. Charles Burnier (*La vie vaudoise et la Révolution*, p. 356) les meneurs cachés, les secrets instigateurs étaient les patriotes citadins, qui avaient fait la révolution de 1798, les Pidou, les Muret, les Monod. Cette révolution n'avait pas assez pénétré dans les campagnes; en pleine période révolutionnaire, alors que le régime bernois semblait oublié, quelques meneurs réussissaient à recueillir 17,000 signatures demandant la réunion à Berne. Il fallait aviser. « Le seul moyen de gagner nos campagnes à la cause de la liberté, dit M. Burnier, avait été de les compromettre dans cette cause. La raison véritable et profonde de l'insurrection était de rompre violemment avec toute velléité de retour à l'ancien régime. Aussi, dès que le but est atteint, voyons-nous Monod et Pidou aussi bien que Muret, réclamer une amnistie pour les condamnés du tribunal spécial. »

Un fait certain, c'est que le paysan n'accepterait la révolution et ne s'attacherait au nouvel ordre de choses que si les droits féodaux étaient supprimés. Cette suppression était pour lui la seule raison d'être du changement de régime. Il ne faut pas lui en vouloir : son éducation politique était absolument nulle à cette époque, et il ne comprenait dans les affaires publiques que ce qui l'intéressait directement. Les révolutionnaires tels que Pidou, Monod, Muret, le savaient et le comprenaient. Mais de là à fomenter une révolte, il y a loin. L'insurrection des Bourla-Papey était beaucoup plus spontanée qu'on ne l'imagine. Elle était nécessaire et inévitable devant les tentatives réactionnaires du gouvernement, d'une part, et, d'autre part, devant la volonté bien arrêtée chez les paysans de ne plus payer la dîme. Une fois les esprits préparés, surexcités, exaspérés, une étincelle suffit pour allumer la guerre. Les fusils partirent tout seuls.

Et nos patriotes, Monod, Pidou, Muret, ont, je me le figure, accepté le fait accompli plutôt qu'ils ne l'ont provoqué. Puisqu'il n'y avait pas d'autre moyen d'assurer l'abolition des redevances féodales, durent-ils penser, tant pis. Alors il valait mieux prêcher l'oubli et l'amnistie que de sévir avec rigueur.

La question fut liquidée sous l'Acte de médiation. Les droits

féodaux furent supprimés par la loi du 31 mars 1804. Les propriétaires furent indemnisés, pour trois quarts par la vente des biens nationaux, pour un quart par les débiteurs de ces droits. On ne pouvait trouver une solution plus équitable et plus juste. Cependant quelques aristocrates protestèrent, ainsi Rigot de Begnins et Mestral de Saint-Saphorin. Leur conduite fut jugée illégale ; ils furent arrêtés et condamnés à un mois d'arrestation dans leur propriété.

« Ce fut là, dit M. Mottaz, l'épilogue des discussions violentes et des troubles qui avaient agité le pays depuis le commencement de la Révolution. On pourrait ajouter cependant que, si la chose fut liquidée pour les Vaudois, elle ne le fut pas tout à fait pour les Bernois, propriétaires de fiefs dans le canton de Vaud. Ceux-ci ne se jugèrent pas suffisamment indemnisés. Ils portèrent la chose en diète où elle fut la cause de conflits et de disputes. Pendant toute l'époque de l'Acte de médiation les Bernois ne désarmèrent pas. Enfin la déclaration du Congrès de Vienne du 20 mars 1815 stipulait, à son article 8, ce qui suit : « afin d'éviter tout différend ultérieur au sujet des lauds entre les cantons de Berne et de Vaud, *ce dernier payera au gouvernement de Berne la somme de trois cent mille livres de Suisse,* pour être ensuite réparties entre les ressortissants bernois propriétaires de lauds [2] ».

Cette décision pouvait faire le pendant avec celle du même genre prise à la même date et consignée dans le même acte, qui *condamnait* — condamnait est bien le terme — les nouveaux cantons d'Argovie, de Vaud et de St-Gall à payer aux anciens cantons (Schwytz, Unterwald, Uri, Zoug, Glaris, Appenzell Intér.) une indemnité de cinq cent mille livres de Suisse [3]. Pourquoi ces contributions ? Mystère ! Le canton de Vaud les acquitta allègrement. Très ferme en ce qui concernait les questions d'autonomie politique et de dignité nationale, il avait déclaré que tout cela était sans importance, puis qu'il ne s'agissait *que d'une question d'argent.*

Pour en revenir à M. Mottaz, nous pouvons le remercier et le féliciter d'avoir, une fois pour toute, élucidé d'une manière complète et définitive un point important de notre histoire nationale.

P. M.

---

[1] Voir *Histoire du canton de Vaud,* p. 441 et 442 puis p. 453.

[2] Abschied. 1814-1848. II. p. 791-792.

[3] Abschied. 1814-1848. II. p. 790.